



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

presse

Question écrite n° 40105

### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la proposition formulée dans le livre vert des états généraux de la presse écrite remis le 8 janvier 2009 consistant à réfléchir à la création d'un institut des lecteurs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre et les modalités d'application envisagées pour cette mesure.

### Texte de la réponse

Afin de répondre aux mutations auxquelles la presse écrite est confrontée, le Gouvernement est attaché à ce que soient engagées des études et recherches relatives aux contenus de la presse. Ainsi que l'ont mis en exergue les états généraux de la presse écrite, les études de connaissance des lectorats, des pratiques d'information et des innovations nécessaires méritent plus spécifiquement d'être développées et encouragées afin qu'elles soient menées au niveau des entreprises et qu'elles soient mutualisées. Il s'avère en effet particulièrement utile de disposer d'études de fond sur les évolutions de comportement, les transformations des modes de lecture ou bien encore les attentes à l'égard des moyens d'information. Une telle initiative ne peut cependant que relever des professionnels de la presse. Si l'État est prêt à soutenir financièrement de telles mesures, il ne lui appartient pas de définir les bonnes pratiques en matière d'information ni les innovations souhaitables à mettre en oeuvre. Un projet est à ce titre actuellement à l'étude en relation avec un groupe de personnalités qualifiées. Il est encore trop tôt pour annoncer à cette date le calendrier de mise en oeuvre de ce projet qui nécessite la mobilisation de nombreux partenaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40105

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2009, page 430

**Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6457